

# Planification des ressources minérales

---

Révision des schémas départementaux des carrières en Midi-Pyrénées

Observatoire régional des matériaux de construction et des matériaux recyclés

Réunion des carriers  
8 juin 2012



PREFET  
DE LA REGION  
MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

# Schémas départementaux des carrières

- **Textes réglementaires :**
  - Loi du 4 janvier 1993 (article L.515-3 du Code de l'Environnement)
  - Circulaire du 11/01/1995
- SDC : définit les **conditions générales d'implantation des carrières** dans le département
- SDC = Instrument d'aide à la décision du Préfet ⇒ **compatibilité avec le SDC**
- Fixent des orientations pour 10 ans sur les thèmes suivants :
  - Détermination des **zones** devant être **protégées** (environnement)
  - Utilisation **économe et rationnelle** des matériaux
  - Modes d'**approvisionnement** de matériaux visant à réduire les impacts
  - Modalités de **transport** des matériaux
  - **Réaménagement** des carrières
- « *Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières* » - validée en mars 2012

# Révision des schémas départementaux des carrières

- Etat des lieux en Midi-Pyrénées :

| Département     | Date d'approbation du SDC              | Révision                     |
|-----------------|----------------------------------------|------------------------------|
| Ariège          | 22/05/03 et<br>Mise à jour le 04/06/09 | Révision lancée en juin 2011 |
| Aveyron         | 11/07/01                               |                              |
| Haute-Garonne   | 10/12/09                               | /                            |
| Gers            | 20/11/02                               |                              |
| Lot             | 30/11/99                               | Révision en cours            |
| Hautes-Pyrénées | 29/11/05                               |                              |
| Tarn            | 11/08/05                               |                              |
| Tarn-et-Garonne | 13/04/04                               |                              |

- Autres départements (12, 32, 81, 82, 65) :  
**révision coordonnée en 2013** ou **schéma régional** (attente évolution législative)
- Caducité du SDC à l'issue de la période de 10 ans ?  
jurisprudence récente (avis TA Dijon du 29/06/2011) : **absence de caducité**

# Observatoire régional des matériaux de construction et des matériaux recyclés

## ➤ Objectifs :

- Avoir une vision globale à l'échelle régionale des ressources, des besoins, des flux de matériaux pour une meilleure gestion des ressources minérales, anticipation des évolutions futures
- Lieu d'échanges de données et de discussions entre professionnels, État, collectivités, experts techniques, associations, chambres consulaires...
- Production de données actualisées annuellement
- Suivi d'indicateurs associés aux orientations définies dans les schémas (départementaux ou régional)

# Observatoire régional des matériaux

## ➤ Construction :

- Partage des grands objectifs :
  - Réunions de préparation DREAL/UNICEM (octobre 2011, mars 2012)
  - Réunion DREAL / UNICEM / Fed. Rég. Bât / Fed. Rég. TP (4 juin 2012)
- Premiers travaux :
  - Élaboration d'une Charte (en cours)
  - Définition des indicateurs de suivi (producteurs de données, périodicité)
- Données en cours de traitement ou d'acquisition :
  - Valorisation de données issues des enquêtes du Ministère de l'Écologie et de l'UNICEM
  - Étude CETE sur les gisements substitutifs à l'alluvionnaire
  - Indicateurs recyclage à affiner (GT spécifique envisagé)
- Prochaine étape (réunion fixée au 14/09/2012) :
  - Validation du document de Charte
  - Validation du tableau de suivi des indicateurs
  - Question du financement ...

# Observatoire régional des matériaux

Architecture et gouvernance de l'observatoire des matériaux :

